

Mise en ligne le 25 mai 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 14
Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-64
Conseil Municipal du 17 mai 2023

DATE DE CONVOCATION : 9 Mai 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - S. BROUILLET - A. DUBRUN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à B. LAFAYE - G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS - P. ORMECHE donne pouvoir à T. DEGRANDE - W. BOURGEOU donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à P. FREON - S. RAYNAUD donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. RAFIN donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEOU - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : T. DEGRANDE

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION SUR INSTALLATIONS CLASSÉES GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE CHEZ BARRÉ À BELLEVIGNE

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet du Groupement Foncier Agricole du Domaine de chez Barré à Bellevigne 16 d'augmenter ses capacités de stockage d'alcool de bouche sur son site situé à Malaville, commune de Bellevigne,

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en la construction d'un chai de 299.81 M2 et 408 M3 de QSP (Quantité Susceptible d'être Présente) et à l'augmentation de la capacité d'un autre chai de vieillissement portant également la capacité de celui-ci à 408 M3,

CONSIDÉRANT que cet établissement est situé dans un rayon de deux kilomètres des limites de la commune de Châteauneuf-sur-Charente et que de ce fait le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

EMET un avis favorable au projet d'agrandissement du Groupement Foncier Agricole tel qu'il est présenté dans le dossier déposé en Préfecture au titre des installations classées.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE